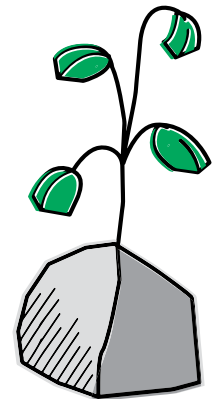


# RÉSISTER ET FLEURIR



HIVER 2026

# sauvons la FRICHE

En avril 2025, le Conseil municipal de la Ville de Montréal adoptait les dérogations demandées par Ray-Mont Logistiques pour la réalisation de son projet de plateforme logistique contre lequel notre quartier se bat depuis maintenant 10 ans. Abdiquant devant les menaces juridiques et économiques de l'entreprise, nos élu.e.s ont ainsi scellé l'avenir du terrain vague dans des promesses de béton et d'empilades de conteneurs, faisant fi des revendications citoyennes comme des recommandations du rapport de la consultation publique menée sur le projet. Mais nous n'avons pas dit notre dernier mot. Depuis le printemps dernier, nous poursuivons la lutte en nous rassemblant en toute saison sur le terrain pour des actions festives et combatives. Nous continuons à opposer à Ray-Mont et à son monde de marchandises notre vision communautaire, accueillante et attentive au vivant comme gage de l'avenir de notre quartier.

Notre prochain objectif est clair : sauver la friche de sa destruction annoncée. Cette bande de terre, peuplée d'arbustes et de jeunes boisés poussant sur les rails abandonnés, est le lieu le plus utilisé du terrain vague, par les nombreuses personnes

qui chaque jour, viennent se promener, courir, faire du ski de fond, méditer, observer les oiseaux, faire de la photo, discuter entre ami.e.s... La friche est le cœur vivant du terrain que nous défendons. Or, l'entente conclue entre Ray-Mont et la Ville prévoit, d'une part, la construction de 4 nouveaux rails, qui seront utilisés pour le transit des trains de Ray-Mont. Elle prévoit d'autre part la construction, toujours sur la friche, d'un « ouvrage anti-bruit » permettant de mitiger les nuisances sonores provoquées par les opérations logistiques. S'agira-t-il d'un giga mur d'autoroute ou d'une nouvelle butte qui accaparera tout l'espace restant de la friche ? Dans tous les cas, nous nous opposons à ce mur de la honte comme à ces nouveaux rails délétères, et nous nous préparons à bloquer tous les travaux qui menaceront les plantes, les animaux et les humain.e.s qui habitent la friche. Comme nous l'avons fait pour le boisé Vimont et le boisé Steinberg, nous sauverons la friche et la déroberons aux projets de Ray-Mont. Nous la ménagerons pour que continuent à y fleurir nos liens et notre communauté.

Envie de vous activer pour sauver la friche ?

-> Joignez vous à l'organisation en écrivant à : [sauvonslafriche@riseup.net](mailto:sauvonslafriche@riseup.net)

# CONTRECŒUR, RAY-MONT, LES CONTENEURS ET NOUS

Annoncé pour la première fois en 2014, le projet d'expansion du Port de Montréal à Contrecoeur a fait couler beaucoup d'encre dans les dernières années.

En effet, il est certain que les travaux en eau et la construction du nouveau terminal portuaire causeront des dommages environnementaux irréparables — pensons notamment au chevalier cuivré, qui verra son habitat essentiel saccagé. Cependant, ce projet soulève également des questions importantes quant à sa viabilité économique et à l'avenir des installations portuaires dans la grande région de Montréal.

## UN CONTEXTE ÉCONOMIQUE MONDIAL QUI A CHANGÉ

Si le projet de Contrecoeur pouvait avoir un certain sens pour les acteurs économiques lorsqu'il a été lancé en 2014, force est de constater que le contexte économique mondial a depuis changé. En effet, le Port de Montréal vit deux pressions qui fragilisent sa place comme acteur portuaire de premier plan en Amérique du Nord.

Premièrement, les chaînes d'approvisionnement internationales ont été fortement perturbées en 2019 à la suite de la pandémie et le commerce international ne s'en est jamais totalement remis. En effet, cet événement majeur a mis en lumière la fragilité de nos économies et beaucoup de pays ont compris le danger de dépendre (parfois substantiellement) de pays étrangers pour leurs besoins de base, comme l'alimentation.

Avec le retour de Donald Trump aux États-Unis, il est clair que nous vivons présentement la fin du *statu quo* pro-mondialisation qui régnait depuis les années 80. Si la remise en question de notre partenariat économique avec les États-Unis, dans un élan de diversification économique, aurait pu avoir comme effet l'augmentation des activités portuaires à destination de l'Europe et de l'Asie, il semble pour l'instant que cela n'a pas eu d'effet majeur dans le volume de marchandises transitant par le Port de Montréal.

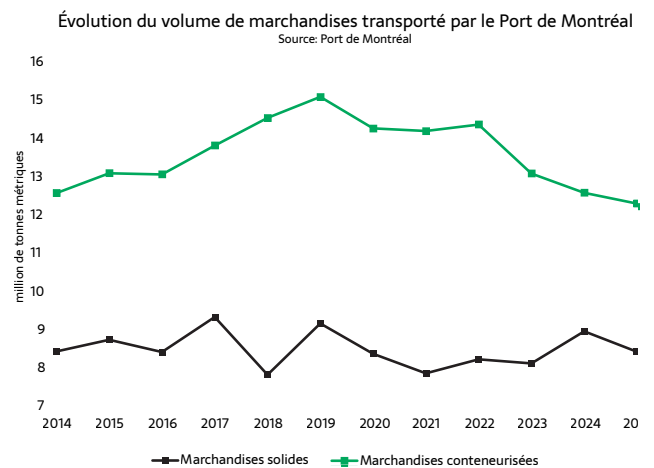
En second lieu, le Port de Montréal ne répond plus aux standards internationaux en terme d'infrastructures maritimes, principalement à cause du niveau d'eau insuffisant dans le fleuve à la hauteur de Montréal. Tel que noté dans un rapport scientifique récent demandé par la Société pour la nature et les parcs du Canada — section Québec (SNAP-Québec) :

« Le tirant d'eau du fleuve Saint-Laurent, qui atteint au maximum environ 11 mètres, limite l'accès à des navires de 4 500 EVP<sup>1</sup>. Pour rivaliser avec les ports de Halifax ou de

New York, il faudrait pouvoir accueillir des navires d'au moins 5 500 à 6 000 EVP. Cette contrainte physique ne peut pas être levée sans un dragage majeur. »

Ainsi, alors que le Port est limité à des navires de 4 500 EVP, ces bateaux ne forment plus que 30 % de la capacité mondiale de transport maritime. En effet, les plus gros bateaux, de classe *Ultra Large Container Vessels*, peuvent désormais transporter plus de 18 000 EVP.

Tel que présenté dans le graphique ci-dessous, l'effet conjoint de ces deux pressions cause une diminution marquée du volume de marchandises conteneurisées et une stagnation de celui des marchandises solides transitant par le Port de Montréal.



## UN TRANSFERT DE CAPACITÉ PLUTÔT QU'UNE AUGMENTATION NETTE

Quand on comprend le contexte économique dans lequel s'inscrit ce projet, les travaux à Contrecoeur peuvent sembler étonnants. Si le nombre de conteneurs est au mieux appelé à rester stable dans les prochaines années, pourquoi le Port de Montréal souhaite-il augmenter sa capacité de près de 60 % ?

Dans le rapport de la SNAP-Québec mentionné plus haut, les chercheurs Henri Chevaliers et Éric Pineault avancent une piste de solution : l'administration portuaire s'est trompée dans ses calculs et le projet est déjà trop avancé pour revenir en arrière.

Bien que crédible, cette analyse paraît tout de même sommaire. Et si, plutôt que d'envisager le projet à Contrecoeur comme une manière d'augmenter son volume de marchandises, le Port de Montréal souhaitait plutôt... y déplacer une partie de sa capacité ?

1 « Équivalent vingt pieds », une mesure standard de la capacité en conteneurs.

Selon son rapport annuel 2024, 37 % des coûts totaux du Port sont des dépenses en main-d'œuvre. Pire encore, ces coûts sont la seule variable opérationnelle que l'entreprise ne contrôle pas directement. En effet, si elle peut continuer à investir des capitaux pour optimiser ses infrastructures, le rapport de force du Syndicat des débardeurs, bien connu pour être très combatif, rend le contrôle des coûts de main-d'œuvre complexe et imprévisible. Les grèves de 10 jours en 2020, 5 jours en 2022 et de 4 jours en 2024 lui ont causé des ennuis financiers importants, en plus de nuire à sa valeur réputationnelle à l'international.

Pour éviter ce genre de désagrément, il est fort probable que le nouveau terminal de Contrecœur soit presque entièrement automatisé. En procédant de la sorte, le Port réduirait fortement ses besoins en main-d'œuvre et augmenterait son rapport de force face au Syndicat des débardeurs, grâce à la menace de déplacer toujours plus de capacité vers des installations ne requérant pas leurs services.

Sans Contrecœur, ce projet d'automatisation des installations du Port de Montréal serait difficilement réalisable. En effet, d'un point de vue technique, ce dernier doit continuer ses opérations et doit s'assurer de respecter ses contrats de manutention. Automatiser ses terminaux existants à Montréal serait l'équivalent de remplacer un moteur d'avion en plein vol : possible, mais techniquement complexe et donc particulièrement coûteux. De plus, la machinerie nécessaire pour opérer un tel terminal automatisé augmenterait grandement les nuisances

sonores et visuelles, nuisances déjà souvent intolérables pour le voisinage...

Notons cependant que l'ouverture d'un nouveau terminal à Contrecœur n'entraînera pas la fin des activités du Port à Montréal, même à moyen ou à long terme. En effet, certains clients industriels comme Sucre Lantic ou Lallemand sont des partenaires du Port de très longue date et lui assurent une stabilité opérationnelle importante. Les infrastructures de ces clients sont fortement intégrées aux activités portuaires à Montréal et il serait impensable d'envisager leur déplacement.

Finalement, en libérant de l'espace sur ses quais à Montréal, le Port pourrait continuer d'améliorer ses infrastructures pour les bateaux de croisière, un secteur qui, malgré ses répercussions environnementales souvent désastreuses, a connu une croissance mondiale de 16 % depuis 2019.

## RAY-MONT LOGISTIQUES, ENTRE L'ARBRE ET L'ÉCORCE

Qu'en est-il donc de Ray-Mont Logistiques dans tout cela ? À la lumière de cette analyse, en restant à Montréal, Charles Raymond risque littéralement de « manquer le bateau » et d'être pris avec des infrastructures portuaires moins intéressantes que celles auxquelles il pourrait avoir accès à Contrecœur.

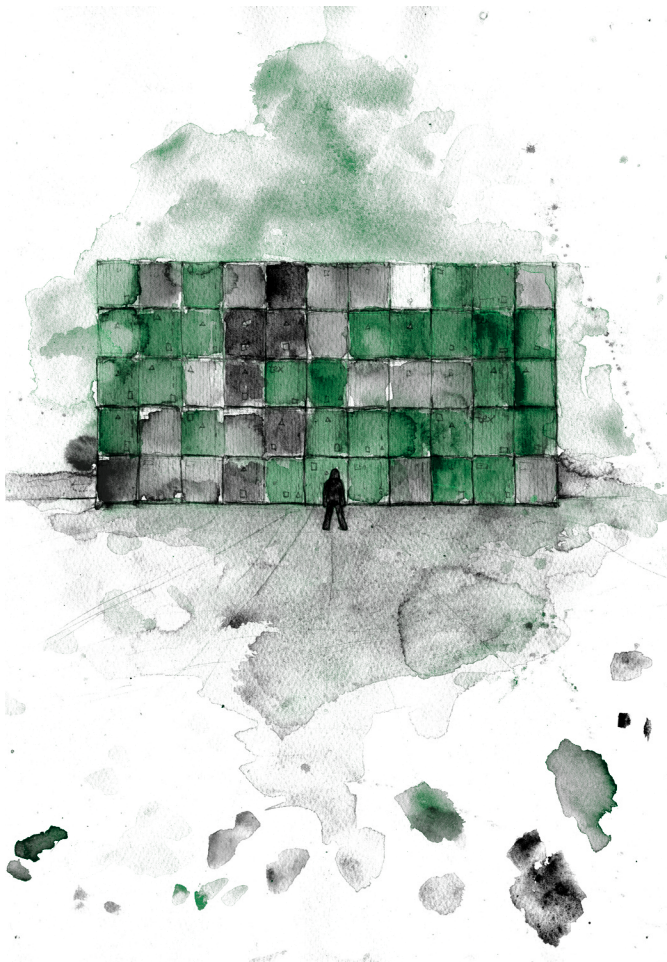
Comme les investissements de l'entreprise sur le site d'Assomption Sud sont encore pour l'instant minimales en comparaison avec son projet final de phase 2 (augmentation importante de la surface asphaltée, chemins de fer, élévateurs à grain, infrastructures d'ensachement, etc.), il est encore le temps pour elle de lever l'ancre.

De plus, la réglementation en place limitant ses heures d'opération de 7 h du matin à 19 h le soir (voir l'article à ce sujet dans ce journal !) est une épine majeure dans son pied et freine ses perspectives rentabilité futures.

Le déménagement de RML serait cependant une victoire en demi-teinte, car elle ne réglerait pas le problème de fond de l'industrialisation croissante de nos environnements et pérenniserait la destruction des écosystèmes marins et terrestres à Contrecœur.

Il semble donc clair que notre stratégie de perturbation des activités de Ray-Mont Logistiques — tant sur le terrain qu'au niveau des différentes instances gouvernementales — fonctionne et est plus importante que jamais. Chaque retard dans les travaux menant à la phase 2 sera une occasion supplémentaire pour cette entreprise de fermer boutique et d'accepter que le site choisit dans Hochelaga, ne lui appartiendra jamais réellement.

De Viauville à Contrecœur, en passant par la forêt magique de Pointe-Aux-Père et la Grande Tourbière de Blainville, faisons-leur comprendre que nos espaces de vie ne sont pas à vendre, car en définitive, ils n'appartiennent à personne.



# LES LENTILLES CANADIENNES, RAY-MONT LOGISTIQUES ET L'EMPOISONNEMENT DU MONDE.

Avez-vous entendu parler du scandale des lentilles canadiennes? Une émission de journalisme d'investigation française nous apprenait l'automne dernier que les lentilles produites au Canada sont cultivées avec des méthodes favorisant la présence d'un pesticide cancérigène, qui engendre des risques importants pour la santé humaine. Le cas des lentilles canadiennes est intéressant, car la saison canadienne dans la plupart des provinces est trop courte et trop humide pour cultiver des lentilles naturellement. Pour la récolte, on doit faire sécher les lentilles aux champs, c'est-à-dire laisser le plant mourir, puis laisser les lentilles sécher sur le plant mort. Ici, puisqu'on n'a pas le temps de laisser les plants mourir naturellement, on pulvérise du glyphosate (généralement) sur l'ensemble du champ pour accélérer et devancer la mort de tous les plants. C'est l'entêtement à cultiver des céréales inadaptées à nos conditions bioclimatiques qui amène cette surutilisation de pesticides. Ne respectant pas les normes, les lentilles canadiennes ont donc été interdites à la vente et retirées des magasins d'alimentation en France, car elles contiennent trop de résidus de pesticide. Un pesticide est un *terme générique qui rassemble les insecticides, les fongicides, les herbicides et les parasitocides utilisés pour leurs propriétés biocides*. Une définition simple qui nous rappelle que les pesticides sont utilisés pour leurs propriétés de tuer (*cide*) le vivant (*bio*). Étant nous-mêmes des êtres vivants, pour ne pas s'empoisonner, autant en manger le moins possible.

## DE QUELLE CHAÎNE RAY-MONT LOGISTIQUES EST-IL LE MAILLON?

De son côté, Ray-Mont Logistiques se spécialise dans le transport des denrées agricoles et a annoncé par le passé être le plus grand exportateur de lentilles au Canada. Qu'est-ce que son implantation dans notre quartier et sa croissance partout en Amérique du Nord encouragent? Quelle est la contribution de Ray-Mont Logistiques dans le monde agricole actuel? Si Ray-Mont détruit localement les milieux de vie où il s'implante, est-ce que son impact se limite à des nuisances locales ou ne contribue-t-il pas plutôt à l'empoisonnement du monde et à la destruction des conditions de vie à grande échelle? En souhaitant « *Devenir le maillon essentiel de la supply chain logistique des entreprises internationales en devenant l'acteur majeur de la circulation des marchandises dans le contexte de la mondialisation* », et en rendant « *le mouvement des céréales et des récoltes en vrac plus fluide, plus rapide et plus efficace* » l'entreprise cherche à avoir un impact mondial et, *spoiler alert*, c'est bien le cas!

Puisque nous abordons la question de l'agriculture, qui répond au besoin fondamental de se nourrir, il importe de clarifier

que ce texte n'est évidemment pas contre l'agriculture en général. Cependant, il convient de distinguer différents types de modèles agricoles, car comme le mentionnait Jean-François Nadeau dans un article au sujet des lentilles canadiennes : « *Il faut manger pour vivre, mais encore faut-il manger sans s'empoisonner* ».

## AGRICULTURE NOURRICIÈRE VS AGRO-INDUSTRIE

Une agriculture nourricière, paysanne et de subsistance est fondamentalement opposée à l'agro-industrie. Si la première répond au besoin nourricier, la seconde répond aux besoins du marché. On ne produit plus pour se nourrir : 13,8 % de la production agricole mondiale est jetée avant même d'être consommée. Énormément de denrées sont jetées ou abandonnées au champ, car les récupérer et les distribuer ne serait pas rentable. On cherche uniquement à répondre aux besoins d'un marché économique mondial, qui va d'ailleurs fluctuer en fonction des aléas politiques et des contraintes économiques. Ainsi, dans le monde de l'agro-industrie, la guerre qui se déclare en Ukraine est perçue comme une ouverture de marché pour le secteur céréalier, un bon moment pour stimuler la circulation de produits céréaliers de provenance plus lointaine (de quoi se frotter les mains pour Ray-Mont Logistiques!). Les denrées sont produites pour se spécialiser en fonction des fluctuations du marché, sans réelle connexion aux besoins nourriciers.

Cette vision d'une agriculture mondialisée et spécialisée nous fait oublier qu'il y a une dizaine d'années, 70 % de la population mondiale était nourrie par l'agriculture familiale et paysanne. Malgré la visibilité médiatique d'une agriculture maraîchère, la tendance des dernières décennies est une accentuation et une accélération du modèle agro-industriel. Les conséquences sont l'apparition de fermes-usines, d'exploitations agricoles toujours plus grandes et d'entreprises agricoles ultraspecialisées, au détriment de fermes familiales et locales avec une agriculture diversifiée. Le métier de paysan est presque disparu pour laisser place aux métiers d'entrepreneur et d'ouvrier agricole. Ce changement n'est pas une simple question de terminologie, mais bien un changement de la fonction et du rôle des travailleurs agricoles. Ce sont maintenant des gestionnaires d'entreprises de grande envergure, plutôt que des travailleurs de la Terre, et cela a de nombreux impacts autant sociaux, qu'écologiques.

## DÉSERTIFICATION

D'un point de vue social, on peut évidemment parler de la disparition du métier de paysan et donc de la désertification des rangs et des villages, en plus de la transformation profonde des métiers agricoles. Ces transformations entraînent les difficultés associées au métier d'entrepreneur.e agricole. Au Québec la dette moyenne par ferme s'est établie à 1,3 million de dollars. S'endetter pour augmenter les rendements, faire face aux fluctuations du marché, tout en s'outillant avec une mécanisation et une technologisation grandissante pour couvrir des exploitations de plus en plus grandes, et finalement gérer une main-d'œuvre agricole, souvent étrangère et exploitée, tout cela devient le quotidien du monde agricole, ce qui

génère *burnouts* et une importante détresse dans le milieu. De plus, la main-d'œuvre est souvent embauchée dans des conditions de domination économique Nord-Sud, uniquement pour les tâches non spécialisées et répétitives, reproduisant une logique d'exploitation coloniale.

Toujours dans une perspective de croissance, le système agro-industriel surexploite également la Terre et, pour gonfler artificiellement et temporairement les rendements, la *boost* de fertilisant chimique et développe (ou plutôt impose) des biotechnologies comme les OGM, notamment. D'un point de vue écologique, l'impact des fertilisants chimiques sur la qualité et les capacités nourricières des sols et l'impact énorme des OGM, des monocultures et des herbicides et pesticides sur la

biodiversité transforment radicalement le monde que nous habitons.

C'est ce système agro-industriel, qui désertifie les terres agricoles tant de leur biodiversité que de leurs paysan.ne.s, que Ray-Mont Logistiques encourage. Son objectif est très clair : continuer de faire croître le marché mondial de production de céréales et ouvrir les marchés internationaux aux producteurs québécois pour faire en sorte que « *le producteur de soya de Saint-Hyacinthe puisse envoyer sa production à travers le monde* », comme affirmait son PDG sur le projet d'agrandissement de sa plateforme dans MHM. Car si pour le moment, l'entreprise exporte les céréales et légumineuses provenant des 'Prairies' canadiennes (ce type d'écosystème a été détruit par l'agriculture industrielle, mais le nom conserve un charme folklorique), sa croissance vise à favoriser le modèle agro-industriel de l'Ouest canadien au Québec. Pourtant, comme le montre le cas des lentilles canadiennes, dont Ray-Mont Logistiques est un des plus grands exportateurs, le modèle agro-industriel développé dans l'Ouest est loin d'être enviable et participe plutôt à l'empoisonnement du monde.

**Ne laissons pas leur projet devenir réalité et leur univers devenir le nôtre. S'attaquer aux géants de la logistique, c'est frapper au cœur de la machine agro-industrielle. Couper leurs flux, c'est libérer les terres et nous rapprocher d'une production qui nourrit plutôt qu'elle ne détruit.**



# UN BOUCLIER VERT... TEINTÉ DE GRIS FONCÉ

Au mois d'avril 2025, l'administration de la Ville de Montréal annonçait la création d'un « bouclier vert » dans le quartier : un investissement majeur pour l'acquisition et le réaménagement de terrains industriels. Ce projet toucherait notamment la friche ferroviaire, le bout de terrain du CN situé entre les coops d'habitation et Ray-Mont Logistiques (RML), aussi connu comme « le terrain vague ».

Malheureusement, cette promesse de transformer ce lieu en parc linéaire « anti-nuisances » reliant la rue Notre-Dame au boisé Steinberg peut difficilement être accueillie autrement que par la méfiance et la crainte. En effet, derrière les jolis visuels publiés par les élu.e.s de l'époque se cache un projet beaucoup plus sinistre dans lequel le vert prend rapidement une teinte de gris foncé.

Selon les termes de l'entente hors-cour entre la Ville et RML pour mettre fin à sa poursuite-baillon de 373 M\$, la Ville se voit aujourd'hui obligée de payer pour la construction de deux nouvelles voies ferrées qui occuperont la moitié du terrain vague, tandis que l'autre moitié deviendrait éventuellement un terrain municipal.

Bien que la Ville affirme vouloir mener une démarche de « co-création » avec la population pour décider du futur aménagement de ce terrain, en réalité, celui-ci est déjà à toutes fins pratiques déterminé. Toujours selon les termes de l'entente Ville-RML, la Ville devra y construire, à ses frais, un « ouvrage anti-bruit » pour faire écran aux nuisances de la plateforme logistique massive opérant 24/7 prévue par RML.

## LE MUR DE LA CAPITULATION

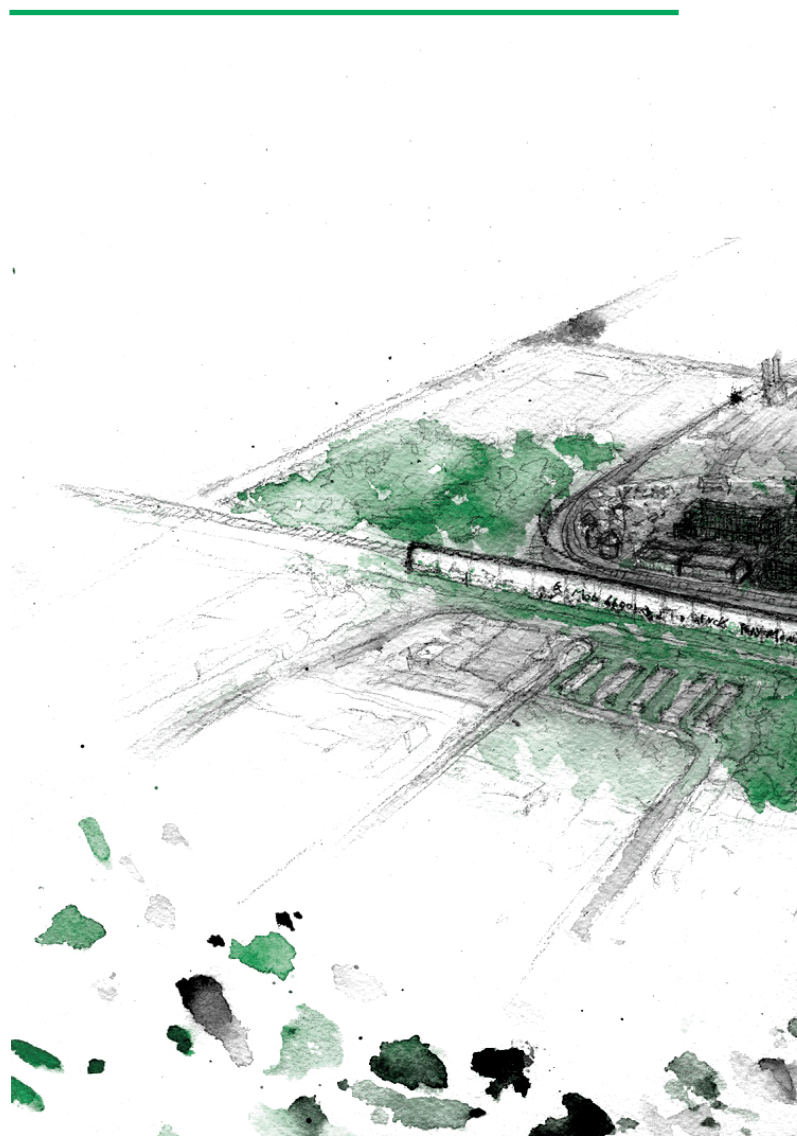
À ce jour, aucune esquisse de ce projet d'« ouvrage anti-bruit » n'a été adoptée officiellement, mais les documents soumis par RML à l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) lors de la consultation tenue en automne 2024 donnent un aperçu de quelle forme celui-ci pourrait prendre.

Selon les études de climat sonore réalisées pour le compte de RML, pour être efficace, cet écran anti-nuisances devrait être composé d'une butte surmontée d'un mur anti-bruit, du type qu'on retrouverait en bordure d'une autoroute. D'une longueur de 650 mètres, cette infrastructure majeure aurait une hauteur totale de 16 mètres, soit plusieurs mètres plus haut que les coops avoisinantes.

Non seulement il s'agirait du mur anti-bruit le plus haut au Canada, mais l'ampleur titanique du projet risque d'entraîner des coûts exorbitants. Selon un des participants de la consultation publique, lui-même architecte, ceux-ci n'auraient pas été bien estimés.

Il est inacceptable que des millions en fonds publics soient dépensés dans l'unique but de mitiger les nuisances industrielles d'une entreprise voyou telle que RML. Si un mur anti-bruit doit être construit, la logique voudrait que l'entreprise le fasse construire à ses propres frais, sur son terrain. La proximité du mur des sources de bruit (wagons, camionnage, machinerie, etc.) en augmenterait par ailleurs considérablement l'efficacité.

S'il est prévu que le futur parc linéaire accueille cette infrastructure, on peut aussi se demander ce qu'il resterait vraiment comme espace à « aménager » collectivement. Les élu.e.s et bureaucrates de la Ville espèrent-ils et elles briser notre détermination avec un coup de pinceau sur un projet foncièrement inacceptable? Qu'on se le tienne pour dit : ce n'est pas une promesse de bancs de parc et de piste cyclable qui étouffera notre mobilisation pour sauver la friche telle qu'on l'aime, libre et naturelle!



# 24/7 DE NUISANCES : ÇA N'A PAS DE SENS !

En novembre 2022, le ministère de l'environnement du Québec donnait l'autorisation à Ray-Mont Logistiques d'opérer la phase 1 de son projet de plateforme intermodale dans Mercier-Hochelaga-Maisonneuve. Cette première phase visait l'entreposage et la manutention de conteneurs sur la partie asphaltée de son terrain (environ 8 % du terrain). Le ministère autorisait 1500 passages de camion par jour, et une hauteur maximale de 8 conteneurs. Toutefois, cette autorisation était accompagnée d'une limitation des heures d'opération de l'entreprise : les activités étaient permises seulement entre 7 h et 19 h.

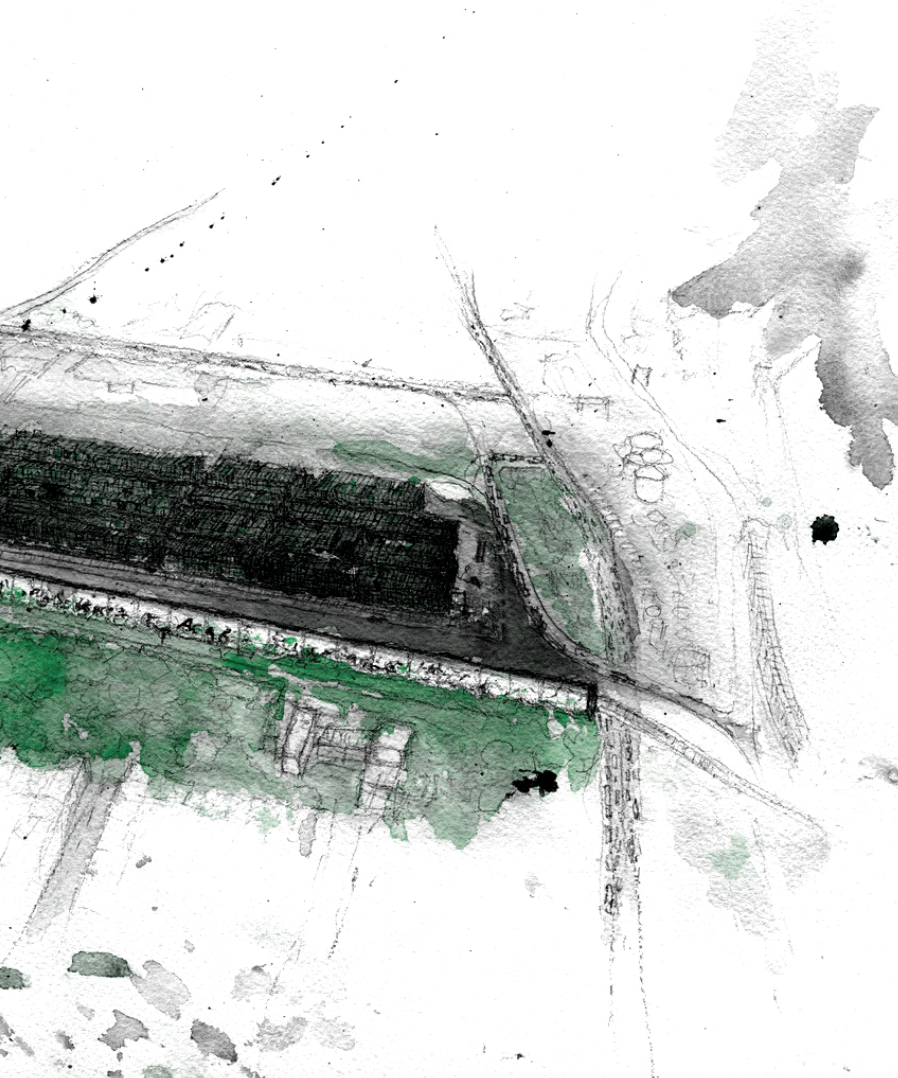
Nous nous souvenons qu'à l'époque, les fonctionnaires du ministère et les représentant.es du cabinet du ministre Benoit Charette étaient très heureux.es d'annoncer aux citoyen.nes cette limitation des heures d'opération. Cela représentait selon elles et eux une preuve que la Loi sur la qualité de l'environnement permettait de protéger les habitant.es des nuisances indues d'une entreprise. Lors d'une rencontre organisée

entre le ministre et des porte-paroles de Mobilisation 6600, le ministre Charette avait même affirmé que nous pourrions nous attendre à ce que cette limitation des heures soit maintenue pour toutes les prochaines phases du projet.

Mais c'était mal connaître Ray-Mont Logistiques et ses dirigeants, que de penser qu'ils accepteraient qu'on les limite sans broncher. En effet, moins d'un mois plus tard, l'entreprise déposait une demande de dérogation pour élargir ses heures d'opération de 5h à minuit. Puisque le ministère venait tout juste de procéder à l'évaluation du dossier et qu'il n'y avait rien de nouveau qui permettrait de revoir l'analyse, celui-ci refusa l'admission de la demande de dérogation, ce qui fâcha Ray-Mont, qui déposa alors une poursuite contre le ministère au Tribunal administratif du Québec. À l'automne 2023, Ray-Mont obtenait lors d'une entente hors-cours que sa demande soit finalement admise pour évaluation. Profitant de cette ouverture, et voyant aussi arriver la fin de son litige avec la Ville de Montréal (à son propre profit), l'entreprise déposa au printemps 2024 une deuxième demande de dérogation, cette fois-ci pour un élargissement des heures à 24h sur 24, 7 jours sur 7. À ce jour, il semble que le ministère n'ait pas encore rendu de décision sur l'une ou l'autre de ces demandes de dérogation (c'est du moins ce que nous en savons, puisque nos nombreux messages au cabinet du ministre sont restés sans réponse, et que les délais de traitement de nos demandes d'accès à l'information sont de 9 à 12 mois [et ça, c'est si nous faisons une plainte à la commission d'accès à l'information !]).

Mais nous, nous ne pouvons pas attendre. Nous avons donc lancé une chaîne de lettres au ministre de l'Environnement (d'abord à Bernard Drainville, maintenant à Benoit Charette) pour le presser de s'engager à ne pas augmenter les heures d'opération de Ray-Mont Logistiques, comme on nous l'avait promis en 2022. Il est inacceptable qu'une compagnie vienne polluer par ses nuisances sonores (et visuelles, lumineuses, atmosphériques, de chaleur, alouette !) notre environnement de vie. Jamais nous n'avons accepté d'être dépossédé.e.s de notre quartier de la sorte, et nous sommes déterminé.es à continuer à nous battre contre ceux qui nous empoisonnent la vie.

Pour envoyer la lettre au ministre de l'Environnement, rendez-vous sur notre site internet : <https://resisteretfleurer.info/2025/11/06/campagne-de-lettre-24-7-de-nuisances-ca-na-pas-de-sens/>



# MOBILISATION 6600 PARC-NATURE MHM : 10 ANS DE LUTTE, 10 ANS DE GAINS !

À l'automne 2026, nous célébrerons les 10 ans de notre mouvement contre Ray-Mont Logistiques et pour la préservation des espaces verts et vivants de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve. Lancé en 2016 par des voisin.e.s préoccupé.e.s par l'abattage des boisés et le bruit des activités de concassage sur le terrain nouvellement acheté par Ray-Mont (communément surnommé le *Wasteland* à l'époque), le mouvement a d'abord pris la forme d'assemblées de cuisine et de conférences sur différents enjeux de la cohabitation entre les secteurs résidentiels, industriels et logistiques. S'organisant entre voisin.es et sollicitant l'aide des élu.es, des citoyen.nes ont ensuite lancé le mouvement 5000 *signatures pour MHM*, qui avait pour but de récolter les signatures nécessaires à l'obtention, par droit d'initiative, d'une consultation publique sur l'avenir du secteur. 6600 signatures ont été récoltées, ce qui fonda et donna son nom au mouvement citoyen Mobilisation 6600. La tenue de cette consultation publique en 2019 aura certainement été le premier gain de notre mobilisation, accompagné du refus de l'arrondissement d'émettre ses permis à Ray-Mont Logistiques, un autre effet de la pression citoyenne mise sur le dossier. Par ailleurs, parallèlement à ces démarches citoyennes, des personnes s'organisent pour tenir des actions poétiques ou de blocage de machinerie sur le terrain, et affichent sur les murs du quartier que « Le terrain vague n'est à personne ».

En 2021, la victoire juridique de Ray-Mont Logistiques contre la Ville de Montréal ne découragea pas la mobilisation, au contraire : elle lui donna un nouveau souffle. La communauté de quartier s'est alors rassemblée à nouveau pour revendiquer la protection de tous les espaces verts qui forment le terrain vague — le boisé Vimont, le boisé Steinberg, la friche et le terrain de Ray-Mont —, et l'abandon des projets qui les menaçaient (un poste de transformation d'Hydro-Québec, un nouveau lien routier Assomption-Souigny, les activités du CN, la plateforme logistique de Ray-Mont). La création d'un grand parc nature est devenue la revendication centrale du mouvement, permettant de préserver et de prendre soin de ces lieux vivants et d'améliorer la santé et la qualité de vie des résident.e.s du secteur.

## DES GAINS CONCRETS

À l'été 2021, l'annonce de la protection du boisé Vimont par un changement de zonage fut le premier gain territorial de la mob. Les enfants allaient pouvoir continuer à grimper aux arbres de cette magnifique petite forêt magique ! En 2022, alors que le ministère de l'environnement autorisait la réalisation de la phase 1 du projet de Ray-Mont, il limitait toutefois les heures d'opération de 7h à 19h, ce qui ne serait jamais arrivé sans la pression populaire exercée sur le ministère par voie de pétition, manifestations et blocages. Quelques mois

plus tard, Hydro-Québec et la Ville de Montréal annonçaient le déménagement du projet de poste de transformation électrique qui menaçait une partie boisé Steinberg. C'est toutefois en 2024 que fut annoncée la protection complète du Boisé Steinberg et l'abandon du projet de prolongement du boulevard Assomption par la Ville de Montréal. La campagne *Pas de route, c'est toute !* portait ses fruits.

## UNE COMMUNAUTÉ DE LUTTE ET D'ENTRAIDE

Ces gains concrets, ces sauvetages de bouts de territoire, de minutes plus silencieuses, d'oreilles tendues des décideurs, nous les devons à toutes les personnes qui se sont rassemblées et ont joint notre lutte depuis 10 ans. Car au-delà des gains, notre plus grande victoire jusqu'à maintenant aura été la création et le ménagement d'une réelle communauté de lutte et d'entraide, cette joie de militer ensemble et de savoir qu'en se rassemblant, on peut gagner. Les dizaines et dizaines d'actions, de manifestations, de blocages de machinerie, de campements militants, de spectacles de cirque, d'humour, de musique et de théâtre, les heures de kiosque, de porte-à-porte, de visites guidées, de conférences, de rencontres politiques, de jardinage, les œuvres d'art et les actions poétiques, les marchés solidaires et les foires paysannes, cet usage heureux de nos colères collectives et de nos divagations à la rencontre du vivant, nous en avons fait un mouvement fort et victorieux, capable de faire plier les décideurs et de faire peur aux entreprises. Parce que nous avons refusé d'être dépossédé.e.s de nos lieux de vie, parce que nous nous sommes rassemblé.e.s, nous avons aussi appris à prendre soin les un.e.s des autres, et à nourrir notre liberté.

10 ans de lutte, et ce n'est pas fini. Nous sommes toujours aussi déterminé.e.s à nuire à Ray-Mont, à le convaincre de s'en aller. Nous sommes toujours aussi déterminé.e.s à prendre soin du territoire et à sauver chaque parcelle qui reste de la destruction (#sauvonslafriche). Nous résistons, nous fleurissons.

---

## À VENIR

### UNE FIDUCIE POUR PROTÉGER LES TERRAINS

Notre objectif est de sortir le terrain vague de la propriété privée pour en assurer la propriété collective à perpétuité via une fiducie. Cela permettrait de protéger les espaces de la spéculation et qu'ils répondent aux souhaits de la communauté.

### UNE OPÉRATION POPULAIRE DE MÉNAGEMENT

Un processus soutenu par des chercheurs et chercheuses qui permet de prendre soin et de décider collectivement de l'avenir du terrain vague. Sortir de l'aménagement imposé pour collectivement décider des interventions à faire pour prendre soin concrètement de la friche et de ses habitant.es.

### UNE CAMPAGNE DE PRESSION

Comme nous le faisons depuis 10 ans, nous continuerons de faire des pressions politiques, d'organiser des événements et des actions pour continuer de faire des gains. Dehors Ray-Mont ! Sauvons la friche !



# QUIZ

## CONNAIS-TU BIEN MOB 6600

### 1. Que signifie le chiffre 6600 dans « Mobilisation 6600 Parc nature MHM » ?

- Que la mobilisation est née d'une pétition qui a récolté 6600 signatures dans l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve (MHM).
- Que la revendication de la mobilisation est d'avoir 6600 parcs natures dans MHM.
- Que 6600 est l'adresse du parc nature sur la rue Ontario.

### 2. Quelle est la superficie du territoire défendu par Mobilisation 6600 ?

- Une superficie permettant d'accueillir l'équivalent 3 stades olympiques de Montréal.
- Une superficie permettant de loger 5000 personnes à densité égale aux alentours.
- Environ 4,5 millions de pieds carrés.
- La superficie du village Petit-Saguenay qui accueille le festival Virage, allant du cimetière Saint-François d'Assise au café l'autodidacte, avec son école, ses auberges, ses coops, son aréna, la rivière puis toute la vie qui y fourmille !

### 3. Les habitant.es de d'Hochelaga-Maisonneuve ont une espérance de vie...

- 6 ans plus basse que la moyenne montréalaise.
- 9 ans plus basse que les riches de Westmount.
- 5 ans plus haute que la moyenne montréalaise car ils et elles ménagent leur santé sans travailler en profitant du bien-être social (BS).

### 4. En tant que bon citoyen corporatif, Ray-Mont Logistiques a déjà...

- ... été condamné pour non-respect du droit du travail.
- ... détruit un bâtiment patrimonial sans permis.
- ... opéré ses activités sans permis.
- ... été le partenaire officiel du programme alimentaire de l'ONU.

### 5. Quelle méthode de réhabilitation des sols contaminés a été permise par le ministère de l'environnement à l'entreprise Ray-Mont Logistiques ?

- L'encapsulage. Une méthode qui consiste à raser tout ce qui a poussé, enterrer les contaminants sous une couche de terre « propre » (généralement du remblai de travaux routiers) et asphalter le terrain pour protéger la faune et la flore en supprimant tout contact possible avec la terre.
- L'excavation et retrait de sol. Une méthode qui consiste à raser tout ce qui a poussé et « enlever » complètement le sol contaminé du site et de l'entreposer à un autre endroit, à l'abri des regards, où il y a moins d'humains.
- La biorémediation. Une méthode qui utilise les plantes (phyto-rémediation) ou les champignons (myco-rémediation) pour fixer, extraire ou décomposer les contaminants présents dans le sol.

### 6. Lorsque le projet de cité de la logistique a été abandonné, quel projet l'a remplacé ?

- HOMA-les-Bains, un projet de station balnéaire récréotouristique urbano-portuaire qui allie nature urbaine et industrie, avec une vue sur le fleuve.
- L'Écoparc industriel de la Grande Prairie, un parc industriel nommé en hommage au ruisseau de la grande prairie.
- La ZAP du terrain vague. Zone d'Autonomie Permanente. Le terrain vague est un commun, une zone d'autonomie, de résilience, d'accueil inconditionnel de la gauche radicale, d'autodétermination et de coévolutions des communautés vivantes et non-vivantes adoptant les principes éco-féministes pour les écologistes wakes, dans une perspective décoloniale et anticapitaliste, en solidarité avec le vivant.

### 7. Quelle action n'a pas été utilisée par Mobilisation 6600 ?

- Des manifestations.
- Des blocages.
- Des cocktails molotov sur la machinerie

# ET LA LUTTE AU TERRAIN VAGUE?

## RÉPONSES

**1. a.** 6600 est le nombre de signatures récoltées dans l'arrondissement pour la première pétition de la Mob. Si les pétitions et consultations n'ont pas permis de gagner et de se faire écouter pour l'instant, c'est toutefois un des outils et un des moments fondateurs pour la communauté de lutte qui s'organise au terrain vague. Pour en savoir plus : écoutez le « Balado du CAPED : Usage et pratique du droit d'initiative à Montréal : le cas du collectif de la Mobilisation 6600 ».

**2. Toutes ces réponses.** Cette superficie intègre les boisés Vimont et Steinberg, la friche ferroviaire et le terrain qui a été acheté par Ray-Mont Logistiques. C'est un énorme terrain dans un quartier résidentiel. Il faut penser l'urbanisme en terme de ville habitable à échelle humaine. Des milieux de vie à part entière et pas seulement une métropole limitée à être un pôle économique dédié à l'économie et la circulation de marchandises.

**3. a. et b.** Et oui, l'espérance de vie est plus faible dans le quartier. Six ans plus basse que la moyenne et 9 ans plus basse que le quartier le plus privilégié. Cela s'explique par le fait que le quartier subit encore les stigmates d'une population défavorisée qui a pris de plein fouet la désindustrialisation et subit encore les injustices environnementales : mauvaise qualité de l'air à cause des activités industrielles, du manque d'espaces verts et de canopée, créant des îlots de chaleur et autres problématiques de santé publique. C'est pourquoi le quartier a été qualifié de poumon noir de Montréal par les expert.e.s de la santé publique qui réclamaient, avec Mobilisation 6600, une évaluation d'impact sur la santé qui, finalement n'a jamais été réalisée.

**4. Toutes ces réponses !** Pourquoi respecter les lois du travail et d'urbanisme quand on peut les bafouer presque impunément. Donner des bonnes conditions de travail et attendre d'avoir les autorisations, ce n'est pas rentable ! Il suffit de redorer son image en se faisant passer pour le « sauveur du monde » en envoyant des productions agricoles qui empoisonnent le monde dans les pays appauvris par la guerre et le système colonial.

**5. a.** C'est l'encapsulation ! Une méthode qui laisse les contaminants sur place et permet de recommencer à polluer ! On met la poussière sous le tapis et on recommence les erreurs du passé en favorisant la destruction au profit de l'économie plutôt que de prendre soin de la terre, du vivant et des communautés habitantes.

**6. a — b.** HOMA-les Bains a été une réelle proposition faite par Ray-Mont Logistiques pour essayer de faire croire que son projet serait beau. Complètement irréaliste avec des plans d'aménagement dignes de la science fiction proposant une piscine géante avec des kayakistes dedans profitant d'une vue sur le fleuve. Le tout en suspension au-dessus de la rue Notre-Dame, entouré d'une scène de spectacle au milieu des conteneurs, des murs d'escalades faits de conteneurs, des promeneur.euses de chien et des enfants dans un décor bucolique et autres imageries surréalistes. Une franche rigolade qui prouve le manque de sérieux de l'entreprise. Pendant ce temps-là, l'administration greenwashait le nom de cité de la logistique en gardant les mêmes acteurs et la vision de développement économique en proposant un Écoparc industriel de la Grande Prairie. Pour le moment une communauté diversifiée, pas toujours d'accord, apprend pourtant à militer et cohabiter ensemble.

**7. c.** Si Mob6600 n'a jamais revendiqué de sabotages de machinerie, ce type d'action a bien été utilisé au terrain vague contre Ray-Mont Logistiques. En 10 ans de lutte, une grande diversité de tactiques a été utilisée. Pétitions, kiosques d'informations, festival d'éducation populaire, jardins collectifs, corvées de nettoyage, plantations, pression sur les politicien.nes, blocages de chantier, foire paysanne, marchés de Noël, et bien d'autres encore... Mobilisation 6600 n'a pas le monopole de la grogne et de nombreux groupes et mobilisations se sont impliqués dans la lutte pour défendre le terrain vague, créant une véritable solidarité et une belle communauté de lutte. Cette communauté de lutte pour une vie digne et un quartier habitable fait des gains non négligeable : protection du boisé Steinberg, du boisé Vimont, limitation des heures d'opération et les activités de Ray-Mont Logistiques qui occupent pour l'instant seulement 8 % de son terrain. Le plus précieux gain est surtout une communauté tissée serrée qui prends soin des gens, des lieux, du vivant et qui va continuer de résister et fleurir ensemble !

Depuis plusieurs années divers groupes s'activent pour la justice environnementale et la protection des friches et boisés de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve. Pour en savoir plus et rester informé.e.s sur les luttes en cours, suivez:

Site web : [resisteretfleurer.info](http://resisteretfleurer.info)

Bluesky : Mobilisation 6600 Parc-Nature MHM

Instagram : mobilisation6600

Facebook : Mobilisation 6600 Parc-Nature MHM

Les illustrations de cette édition de Résister et fleurir ont été réalisées par Yoakim Bélanger

Imprimée en février 2025 sur le risographe de La Guillotine



## CALENDRIER 2026 DE LA MOB

### FÉVRIER

Vendredi 20 février : Résister et souper - Sauvons la friche

### MARS

Vendredi 20 mars : Résister et souper - Ménageons le terrain vague

### AVRIL

25 avril : Corvée au boisé Vimont

### MAI

2 mai : Corvée au boisé Steinberg

9 mai : Corvée Sauvons la friche !

### JUIN

13-14 juin : Jardinons le terrain vague. Week-end de construction, jardinage, conférences et festivités

### OCTOBRE

3-4 octobre : Foire Paysanne et Grand gala des 10 ans de la lutte

### DÉCEMBRE

5 décembre : Marché de Noël solidaire